

Un curé nous disait naguère :

« C'est le Tiers-Ordre qui a guéri chez moi la plaie de la danse qui avait résisté à tous les traitements. J'aime à le répéter et à le proclamer devant tous mes confrères. »

Cette constatation que le Tiers-Ordre a porté remède à différents abus : surtout à la danse, au théâtre et aux fréquentations dange-reuses est faite par un grand nombre de curés.

On a fait remarquer dans un archevêché que les dames tertiaires se distinguaient par une mise toujours convenable, sans doute, mais simple, ce qui est un grand point, quand on voit combien dans les villes et même dans les campagnes le luxe est répandu et considéré.

3° *Obstacles*. Malgré le nombre assez considérable de ces Tertiaires et leurs vertus qui attirent l'attention du clergé et des fidèles, on peut désirer cependant une diffusion plus vaste et l'établissement d'un plus grand nombre de Fraternités. Ce dernier point regardant surtout les prêtres je n'en parlerai pas directement ici, mais pour la diffusion parmi les fidèles, on peut se heurter à quelques préjugés ou difficultés qu'il est bon de connaître.

Les principales que nous rencontrons sont les suivantes : Il y a des personnes surtout des hommes qui y voient comme une vie du cloître et qui déclarent la Règle trop difficile : à ceux-là il faut expliquer le Tiers-Ordre et, comme le faisait remarquer un Directeur, quand les Visiteurs s'attachent à ce point, ils attirent toujours un bon nombre d'hommes.

D'autres, surtout les femmes, n'y voient qu'une confrérie comme une autre et trouvent qu'il leur suffit d'appartenir à quel-qu'une de celles qui groupent les personnes de leur âge et de leur condition : Enfants de Marie, Dames de Sainte-Anne, etc. A ceux-là ou celles-là il faut faire saisir combien le Tiers-Ordre, surtout dans son esprit et sa règle, diffère d'une confrérie pieuse et comment il n'est pas seulement un ensemble de pratiques de dévotion mais surtout un règlement de vie et un programme d'action.

4° *Œuvres*. Je pourrais signaler quelques œuvres spéciales, comme bibliothèques et ateliers, entreprises par des Fraternités, mais je dois avouer qu'il y en a peu et qu'en général, suivant les lignes déjà citées, les Tertiaires s'appliquent aux œuvres paroissiales déjà existantes dont ils sont généralement les membres les plus zélés et les